

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1857.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1858.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La généralité des dépenses à charge du Ministère de la Justice dérivent directement de la loi. Il est donc impossible de s'y soustraire.

Les allocations demandées pour 1858 s'élèvent à 12,777,886 francs, et dépassent d'environ cinq cent mille francs (fr. 499,044) les allocations du Budget de 1857. L'augmentation de dépense résulte particulièrement de l'allocation qu'il y a lieu de demander pour la prison centrale cellulaire en construction à Louvain et qui est de fr. 400,000 »

Les autres augmentations sont plus apparentes que réelles. Il ne s'agit que d'éviter des demandes de crédits supplémentaires pour :

- 1° L'impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur* et des *Annales parlementaires*, à concurrence de fr. 34,000 »
- 2° Les subsides à accorder pour la construction et la restauration des édifices servant à l'exercice du culte catholique, à concurrence de 24,000 »
- 3° Le remboursement des secours qui sont accordés aux indigents dont le domicile de secours est inconnu, ou qui sont étrangers au pays. 60,000 »
- 4° Le matériel de l'administration centrale. 3,000 »

ENSEMBLE. fr. 521,000 »

Cependant, eu égard aux réductions opérées sur divers autres articles, la différence en plus, au Budget de 1858, se réduit à fr. 499,044 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les motifs à l'appui des augmentations sont exposés en marge des divers articles qu'elles concernent.

On ne peut que les rappeler ici.

La construction de la prison centrale cellulaire à Louvain a été adjugée, le 24 janvier 1856, pour le prix de 1,690,000 francs, et elle devra être complètement achevée pour le 1^{er} avril 1859.

On a affecté à cette dépense le crédit spécial de 1,200,000 francs alloué par la loi du 20 décembre 1854.

Ce crédit spécial étant sur le point d'être épuisé, il y a lieu de demander une allocation d'au moins 400,000 francs au Budget de 1858, afin de pouvoir remplir les engagements pris vis-à-vis des entrepreneurs et stipulés dans le cahier de charges de l'adjudication.

En ce qui concerne les *publications officielles*, il est à remarquer que depuis plusieurs années l'allocation normale de 116,000 francs a été dépassée, bien que le contrat avec l'imprimeur n'ait subi aucune modification. Pour 1856, le déficit est de 56 mille francs, qui sont compris dans un projet de loi de crédits supplémentaires dont la Chambre est saisie depuis le commencement de l'année. C'est pour échapper à la demande d'un supplément pour 1858, et aussi pour pouvoir remplir un peu mieux les engagements pris vis-à-vis de l'imprimeur, que 54,000 francs sont demandés en plus au Budget de 1858.

A l'appui de l'augmentation de 24,000 francs, pour *subsidés à allouer pour les édifices consacrés au culte*, on renvoie à la note n° 2 à la suite du Budget. On ne fait que rétablir en 1858 l'ancien chiffre qui existait en 1850 et qui, dans l'intention de l'honorable Ministre d'alors, ne devait subir qu'une réduction momentanée.

Quant à la somme de 60,000 francs demandée en plus pour *remboursement de secours accordés à des indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays*, le but est aussi d'échapper à la demande de crédits supplémentaires, comme il a fallu le faire annuellement; cette année encore la Chambre a été saisie d'une telle demande de crédits.

Enfin l'augmentation de 5,000 francs demandée pour couvrir les frais du *matériel* de l'administration centrale, est non moins indispensable. Les 25,000 francs, chiffre normal de l'allocation pour matériel, ne suffisent plus pour couvrir les frais de bureau et d'entretien de l'hôtel et du mobilier. Le prix de beaucoup d'objets mobiliers a augmenté depuis quelques années, et notamment les prix du combustible et de l'éclairage.

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1858, à la somme de *douze millions sept cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-six francs* (12,777,886 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 décembre 1857.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre de la Justice,***VICTOR TESCH.***Le Ministre des Finances,***FRÈRE-ORBAN.**

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	259,800 "	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	200,800 "	"		
3	Matériel.	26,000 "	"		
4	Frais d'impression de recueils statistiques.	6,000 "	"		
5	Frais de route et de séjour.	6,000 "	"		
CHAPITRE II.					
ORDRE JUDICIAIRE.					
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	215,600 "	5,500 "	2,435,551 "	
7	— Matériel.	5,250 "	"		
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	551,500 "	22,000 "		
9	— Matériel.	18,000 "	"		
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,050,855 "	18,216 "		
11	Justices de paix et tribunaux de police.	564,960 "	5,670 "		
CHAPITRE III.					
JUSTICE MILITAIRE.					
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel	16,550 "	4,235 "		57,194 "
13	— Matériel.	2,000 "	"		
14	Auditeurs militaires et prévôts	30,659 "	212 "		
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	3,540 "	"		
CHAPITRE IV.					
FRAIS DE JUSTICE.					
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.	570,000 "	"	595,608 "	
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	10,280 "	15,328 "		
A REPORTER. . . . fr.		5,278,994 "	69,159 "	5,348,153 "	

POUR L'EXERCICE 1858.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	3,278,994 »	69,159 »	3,348,155 »
CHAPITRE V.				
PALAIS DE JUSTICE.				
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	35,000 »	40,000 »	75,000 »
CHAPITRE VI.				
PUBLICATIONS OFFICIELLES.				
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré. . .	150,000 »	»	171,240 »
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . .	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . .	15,500 »	»	
22	Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement.	2,940 »	»	
CHAPITRE VII.				
PENSIONS ET SECOURS.				
23	Pensions civiles	10,000 »	»	26,500 »
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	11,500 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,000 »	»	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	3,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	2,511,734 »	109,159 »	3,620,893 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,511,754 »	109,159 »	5,620,895 »
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	515,100 »	»	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 3,914 francs, pour revenus de cures	3,385,852 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	594,000 »	50,000 »	
31	Monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie (dernier cinquième du crédit de 450,000 francs, alloué par la loi du 21 juin 1855)	»	90,000 »	4,590,455 »
32	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	52,446 »	»	
33	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	7,524 »	»	
34	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	9,200 »	»	
35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	500 »	»	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	8,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	18,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	160,000 »	»	
39	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	146,000 »	»	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire, — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire	12,000 »	»	705,000 »
41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance et frais divers.	2,000 »	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	145,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	20,000 »	»	
44	Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	220,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	8,467,167 »	240,159 »	8,716,326 »

POUR L'EXERCICE 1858.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	8,467,167 »	249,150 »	8,716,326 »
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	SECTION 1 ^{re} . — <i>Service domestique.</i>			
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Entretien du mobilier des prisons	1,500,000 »	500,000 »	
46	Gratifications aux détenus employés au service domestique	54,000 »	»	
47	Frais d'habillement des gardiens et des surveillants.	20,000 »	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	11,000 »	»	
49	Traitement des employés attachés au service domestique.	505,760 »	»	
50	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	»	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	160,000 »	»	
52	Prison cellulaire de Gand. — Premiers travaux de construction et complément du prix d'acquisition.	»	170,000 »	
53	Prison cellulaire d'Anvers. — Travaux de parachèvement.	»	50,000 »	
54	Prison de Bruges. — Continuation des travaux d'appropriation.	»	100,000 »	
55	Prison cellulaire de Hasselt. — Achèvement des travaux de construction.	»	110,000 »	3,998,560 »
56	Prison centrale cellulaire à Louvain. — Continuation des travaux de construction	»	400,000 »	
57	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	22,000 »	
58	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	»	6,000 »	
59	Achat du mobilier pour les prisons	55,000 »	»	
	SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>			
60	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	500,000 »	»	
61	Gratification aux détenus	170,000 »	»	
62	Frais d'impression et de bureau	5,000 »	»	
63	Traitements et tantièmes des employés.	89,800 »	»	
	A REPORTER. fr.	11,527,727 »	1,587,150 »	12,714,886 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	11,527,727 »	1,587,159 »	12,714,886 »
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
64	Mesures de sûreté publique.	58,000 »	»	58,000 »
	CHAPITRE XII.			
65	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	»	5,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.	11,590,727 »	1,587,159 »	12,777,886 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 décembre 1857.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VICTOR TESCH.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(9)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Pour l'exercice 1858.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO	LITTÉRALE	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
CHAPITRE I^{er}.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	»	1	»	21,000	21,000	
	a.	68	»	183,000		
2	b.	44	»	15,800		
	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papier, livres, reliures, etc.			12,000 »	26,000 »
5	b.	— Éclairage, chauffage de 75 foyers			8,500 »	
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles			5,500 »	
4	»	Frais d'impression de recueils et documents statistiques				
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.				
				TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} .	fr.	
CHAPITRE II.						
ORDRE JUDICIAIRE.						
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>						
		1	14,000	14,000	219,100	
		1	11,000	11,000		
		45	9,000	135,000		
		1	14,000	14,000		
		2	10,000	20,000		
		1	5,000	5,000		
		1	3,500	3,500		
6	»	6	750	4,500		
		2	970	1,940		
		1	3,000	3,000		
		1	1,490	1,490		
		1	970	970		
		1	1,200	1,200		
		1	3,500	3,500		
				A REPORTER.		fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
200,800	»	200,800	200,800	»	»	
26,000	»	26,000	23,000	a) 3,000	»	a) Il est devenu impossible de pourvoir au matériel avec l'allocation normale de 25,000 francs. — Il faut au moins 26,000 francs. — C'est surtout la dépense pour le chauffage et l'éclairage qui a considérablement augmenté.
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
259,800	»	259,800	256,800	3,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,000		
215,600	5,500	219,100	221,100	»	b) 2,000	b) Cette diminution résulte de la suppression d'un supplément dont jouissait un président de chambre, aujourd'hui en retraite.
215,600	5,500	219,100	221,100	»	2,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>				
7	»	La Cour.	»	»	5,000	5,250
		Le parquet.	»	»	1,250	
		Mobilier pour la Cour de cassation	»	»	1,000	
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		Premiers présidents	3	9,000	27,000	551,050
		Présidents de chambre	5	7,000	35,000	
		Conseillers.	48	6,000	288,000	
		Procureurs généraux	3	9,000	27,000	
		Premiers avocats généraux.	3	7,000	21,000	
		Deuxièmes avocats généraux	5	6,500	32,000	
		Substituts des procureurs généraux	6	5,500	33,000	
		Greffiers	5	4,000	12,000	
8	»	Commis-greffiers	15	3,000	59,000	
		Secrétaires des parquets	5	2,750	8,250	
		Employés	9	1,490	15,410	
		Messagers des Cours.	5	870	4,550	
		Huissiers audienciers	11	500	5,500	
		Concierges.	1	1,050	1,050	
		Messagers des parquets	2	915	1,850	
		Conseillers dont le siège sera supprimé.	3	6,000	18,000	
		Conseiller mis en disponibilité avec $\frac{2}{3}$ du traitement	1	4,000	4,000	
		<i>Matériel des Cours.</i>				
9	»	Cour d'appel de Bruxelles	»	»	5,000	18,000
		— de Gand	»	»	5,000	
		— de Liège	»	»	5,000	
		Mobilier pour les trois Cours	»	»	5,000	
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes.				
		A REPORTER. fr.				

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
215,600	3,500	219,100	221,100	»	2,000	
5,250	»	5,250	5,250	»	»	
551,500	22,000	573,500	579,500	»	6,000	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
790,350	25,500	815,850	823,850	»	8,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		TRIBUTAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.	ROMBRE d'UGES.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents	4	6,000	24,000	289,080
		Vice-présidents	3	5,000	25,000	
		Juges d'instruction	8	4,660	57,280	
		Juges	21	4,000	84,000	
		Procureurs du Roi	4	6,000	24,000	
		Substituts	11	4,000	44,000	
		Greffiers	4	2,200	8,000	
		Commis-greffiers	21	2,000	42,800	
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.</i>				
	b.	Présidents	7	5,250	56,750	288,260
		Vice-présidents	4	4,375	17,500	
		Juges d'instruction	7	4,080	28,560	
		Juges	22	3,500	77,000	
		Procureurs du Roi	7	5,250	56,750	
		Substituts	11	3,500	38,500	
		Greffiers	7	2,200	15,400	
		Commis-greffiers	21	1,800	57,800	
		Vice-président à supprimer au tribunal de Tongres	1	4,375	4,375	
		Supplément au vice-président d'Arlon faisant fonctions de juge	1	875	875	
40		Places de juge supprimées aux tribunaux de Bruges et de Namur	2	5,500	7,000	a) 16,916
		Traitement de disponibilité à 2 juges de Tongres	2	2,333	4,660	
		5 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>				
	c.	Présidents	8	4,650	37,200	257,255
		Vice-président	1	3,875	3,875	
		Juges d'instruction	8	3,610	28,880	
		Juges	18	3,100	55,800	
		Procureurs du Roi	8	4,650	57,200	
		Substituts	9	3,100	27,900	
		Greffiers	8	2,200	17,600	
		Commis-greffiers	18	1,600	28,800	
		Supplément à 1 juge du tribunal de Charleroy, venu d'Arlon	1	400	400	b) 400
		A REPORTER.			fr.	831,911

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
790,550	25,500	815,850	825,850	»	8,000	
790,350	25,500	815,850	825,850	»	8,000	« et b) Les charges temporaires portées aux litt. a et b résultent de la loi du 15 juin 1849, portant réduction du personnel de quelques tribunaux.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		REPORT.		fr.	851,911
		<i>4^e CLASSE. — Dinant, Fumes, Huy, Marche, Neufchâteau, Nivelles et Turnhout.</i>			
		Présidents	7	4,200	29,400
		Juges d'instruction	7	3,260	22,820
		Juges	10	2,800	28,000
		Procureurs du Roi	7	4,200	29,400
		Substitués	7	2,800	19,600
		Greffiers	7	2,200	15,400
		Commis-greffiers	10	1,600	16,500
		Traitement d'attente d'un commis-greffier du tribunal supprimé de S ^t -Hubert	1	900	900 a)
		Traitement des secrétaires des parquets et commis des procureurs du Roi	»	»	45,160
		Greffiers de commerce à Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, S ^t -Nicolas, Tournay et Verviers	15	960	12,480
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
		Juges de paix	202	1,800	363,600
			57	900	53,500
		Greffiers	155	1,020	156,060
			12	1,000	12,000
		Supplément à un juge du tribunal d'Arlon, passé à la justice de paix de Fauvillers, avec son traitement d'ac- tivité, conformément à la loi du 15 juin 1849.	1	1,700	1,700
		Supplément à un juge de Tongres devenu juge de paix à Liège	1	1,700	1,700
		Greffiers de simple police à Liège et à Tirlemont.	2	1,070	2,270
				1,200	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
790,550	25,500	815,850	823,850	»	8,000	
1,050,855	18,216	1,049,071	1,047,471	b) 1,600	»	a) Paiement à faire en conformité de la loi du 6 juin 1859, portant suppression du personnel du tribunal de St-Hubert. b) L'augmentation provient de la nomination d'un deuxième commis-greffier au tribunal de Hasselt, autorisée par arrêté royal du 22 juin 1857.
564,960	5,670	570,630	572,170	»	c) 1,540	c) La diminution de 1,540 francs a lieu par suite du décès d'un juge de paix et du remplacement d'un greffier qui étaient en disponibilité.
2,386,165	49,386	2,435,551	2,445,491	1,600	9,540	
DIMINUTION. . . fr.				7,940		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service.	
CHAPITRE III.							
JUSTICE MILITAIRE.							
COUR MILITAIRE. — Personnel.							
			Charge				
			ORDINAIRE.	TEMPORAIRE.			
12	a.	Auditeur général	1	7,000	7,000	»	16,550
		Substitut de l'auditeur général.	1	5,000	5,000	»	
		Secrétaire de l'auditeur général	1	1,600	1,600	»	
		Huissier audiencier	1	500	500	»	
		Messagers	2	870	4,740	»	
		Concierge	1	910	910	»	
<i>Traitements d'attente.</i>							
	b.	D'un conseiller à la haute Cour, $\frac{2}{3}$ de l'ancien traitement	1	4,255	»	4,255	4,255
<i>Matériel.</i>							
15		Matériel pour la Cour militaire	»	»	2,000	»	2,000
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVOTS.							
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège.	4	4,200	16,800	»	30,871
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur.	5	5,600	10,800	»	
		Prévôts militaires.	7	437	3,059	»	
15	»	Traitement d'attente d'un prévôt dont la place est supprimée	1	212	»	212	3,540
		Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs.	5	420	2,100	»	
			2	720	1,440	»	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.							
CHAPITRE IV.							
FRAIS DE JUSTICE.							
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police				550,000	»
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				20,000	»
17	»	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellu- laires.					
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.							

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
16,550	4,255	20,785	20,785	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
50,659	212	50,871	50,871	»	»	
5,540	»	5,540	5,540	»	»	
52,749	4,445	57,194	57,194	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
570,000	»	570,000	570,000	»	»	
10,280	15,328	25,618	26,695	»	1,087	
580,280	15,328	595,608	596,695	»	1,087	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				1,087		

v) Cette diminution provient de la suppression d'un aide exécuteur des arrêts criminels.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré
20	»	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais des commissions de révision de la législation
22	»	Traitement d'employés attachés à la commission royale de la publication des anciennes lois, à nommer par le Gouvernement
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000	40,000	75,000	75,000	»	»	
35,000	40,000	75,000	75,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
150,000	»	150,000	116,000	a) 34,000	»	a) L'allocation de 116,000 francs est insuffisante depuis plusieurs années, et pour 1856 il a été demandé un supplément de 56,000 francs. Le volume du <i>Moniteur</i> va en augmentant, et le tirage des <i>Annales parlementaires</i> augmente aussi d'année en année.
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
15,500	»	15,500	15,500	»	»	
2,940	»	2,940	2,940	»	»	
171,240	»	171,240	137,240	34,000	»	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				34,000		
10,000	»	b) 10,000	10,000	»	»	b) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1837, est inséré sous le n° 4 des <i>Annexes</i> . Le Département de la Justice ne conserve que la somme présumée nécessaire pour les termes des pensions, échus avant l'inscription de la pension au Département des Finances.
11,500	»	11,500	11,500	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
26,500	»	26,500	26,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
28	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
29	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenu de cures
50	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo
51	»	Dernier cinquième du crédit de 450 mille francs, ouvert par la loi du 21 juin 1853, pour frais de construction du monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie.
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
32	»	Traitement des pasteurs et employés.
33	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.
<i>Culte israélite.</i>		
54	»	Traitement des ministres et employés
55	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
56	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
37	»	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
315,100	»	315,100	315,100	»	»	
62,011	»	62,011	62,010	a) 1	»	a) Simple régularisation.
3,385,852	»	3,385,852	3,385,852	»	»	
394,000	50,000	444,000	420,000	b) 24,000	»	b) Voir l'annexe n° 2 à la suite du Budget.
»	90,000	90,000	90,000	»	»	
52,446	»	52,446	50,576	c) 2,070	»	c) Voir l'annexe n° 3 à la suite du Budget.
7,524	»	7,524	7,524	»	»	d) Les allocations demandées pour le culte israélite seront réparties de la manière sui- vante : Au grand rabbin fr. 4,000 » Aux deux ministres officiant à Bruxelles 2,500 » Au secrétaire 400 » Frais de bureau du consistoire central 300 » Aux ministres officiant à { Anvers. 500 » Gand . 400 » Liège . 400 » Arlon . 400 » Pour dépenses imprévues 600 » ENSEMBLE fr. 9,500 »
9,200	»	d) 9,200	9,200	»	»	
300	»	300	300	»	»	
8,000	»	e) 8,000	8,000	»	»	e) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1856, forme l'annexe n° 4, faisant suite à celui qui a été publié à l'appui du Budget de 1857. Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois des 21 juillet 1844 et 17 février 1849. Le Département de la Justice ne paye que les termes échus avant la délivrance des brevets et l'inscription des pensions au grand-livre.
18,000	»	f) 18,000	18,000	»	»	f) Des secours sont accordés à des ecclésias- tiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.
4,250,453	140,000	4,390,453	4,364,362	26,071	»	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.				26,071		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
38	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays
39	»	Subsides : 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n ^o 17, de la loi communale; 3 ^o pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre
40	»	Frais de route et de séjour des médecins en mission pour rechercher et traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophtalmie militaire; des membres des commissions spéciales pour les établissements de bienfaisance, des membres et secrétaire de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection d'arrondissement; traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. (Art. 24 de la loi du 18 juin 1850, et 75 du règlement général du 4 ^{er} mai 1851.)
41	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
42	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
43	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
44	»	Établissement des écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.		
45	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Entretien du mobilier des prisons.
46	»	Gratifications aux détenus employés au service domestique
47	»	Frais d'habillement des gardiens et des surveillants
48	»	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.
49	»	Traitement des employés attachés au service domestique
50	»	Frais d'impression et de bureau
51	»	Prisons. — Entretien et amélioration des bâtiments.
52	»	Prison cellulaire de Gand. — Premiers travaux de construction et complément de prix d'acquisition des terrains
53	»	Prison cellulaire d'Anvers. — Parachèvement des travaux de construction.
54	»	Maison de sûreté de Bruges. — Continuation des travaux d'appropriation.
55	»	Prison cellulaire de Hasselt. — Achèvement des travaux de construction
56	»	Prison centrale cellulaire à Louvain. — Continuation des travaux de construction
		A REPORTER. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
160,000	»	160,000	100,000	a) 60,000	»	a) C'est à la demande de la commission qui a été chargée de l'examen des derniers crédits supplémentaires, que l'allocation est portée au chiffre probable de la dépense.
146,000	»	146,000	148,000	»	b) 2,000	b) Le traitement du secrétaire de l'établissement de Ghent était précédemment fixé à 800 francs; lors de l'organisation définitive, il a été porté à 2,000 francs, et un commis au traitement de 800 francs a dû lui être adjoint. Il y a donc lieu d'augmenter l'allocation de l'article 40, qui est compensée par une réduction à l'article 39.
12,000	»	12,000	10,000	b) 2,000	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
145,000	»	145,000	145,000	»	»	
20,000	»	20,000	50,000	»	»	
220,000	»	c) 220,000	220,000	»	»	c) Voir l'annexe n° 5, relative à l'emploi du crédit demandé pour Ruyssedelede.
705,000	»	705,000	645,000	62,000	2,000	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				60,000		
1,500,000	500,000	1,600,000	1,600,000	»	»	
54,000	»	54,000	54,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
505,760	»	505,760	505,760	»	»	
10,000	»	10,000	20,000	»	d) 10,000	d) Ces 10,000 francs avaient été demandés pour couvrir le prix d'une adjudication d'imprimés pour trois ans.
160,000	»	160,000				
»	170,000	170,000				
»	30,000	50,000	570,000	»	»	
»	100,000	100,000				
»	110,000	110,000				
»	400,000	400,000	»	c) 400,000	»	e) La construction de la nouvelle prison de Louvain a été adjugée pour le prix de 1,000,000 francs, et les dépenses faites jusqu'à ce jour ont été couvertes au moyen du crédit spécial de 1,200,000 francs alloué par la loi du 20 décembre 1851 et qui est épuisé. Les 400 mille francs sont demandés pour remplir les engagements stipulés au contrat passé avec les entrepreneurs.
2,040,760	1,110,000	3,150,760	2,760,760	400,000	10,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
57	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
58	»	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons
59	»	Achat du mobilier dans les prisons
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
		SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>
60	»	Achats de matières premières et ingrédients pour la fabrication
61	»	Gratifications aux détenus
62	»	Frais d'impression et de bureau
63	»	Traitement et tantièmes des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
64	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
65	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,040,760	1,110,000	5,150,760	2,760,760	400,000	10,000	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	6,000	6,000	6,000	»	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
2,095,760	1,138,000	5,255,760	2,845,760	400,000	10,000	
500,000	»	500,000	500,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
5,000	»	5,000	10,000	»	a) 5,000	a) Le supplément avait été demandé pour couvrir les frais d'une adjudication d'imprimés nécessaires pour trois ans, et qui a eu lieu en 1857.
89,800	»	89,800	89,800	»	»	
764,800	»	764,800	769,800	»	5,000	
2,860,560	1,158,000	3,998,560 b)	5,615,560	400,000	15,000	b) Voir le compte des opérations et des travaux pendant l'année 1855 (annexes nos 6 et 7). Au surplus, les allocations pour le service des travaux ne constituent que des avances.
AUGMENTATION. . . . fr.				385,000		
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	10	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	18	Justice militaire.
IV.	<i>ib.</i>	Frais de justice
V.	20	Palais de justice.
VI.	<i>ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>ib.</i>	Pensions et secours.
VIII.	22	Cultes
IX.	24	Établissements de bienfaisance
X.	<i>ib.</i>	Prisons
XI.	26	Frais de police générale
XII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
259,800 »	»	259,800 »	256,800 »	3,000 »	»	
2,386,165 »	49,586 »	2,435,551 »	2,443,491 »	1,600 »	9,540 »	
32,749 »	4,445 »	57,194 »	57,194 »	»	»	
580,280 »	15,528 »	595,608 »	596,695 »	»	1,087 »	
35,000 »	40,000 »	75,000 »	75,000 »	»	»	
171,240 »	»	171,240 »	137,240 »	34,000 »	»	
26,500 »	»	26,500 »	26,500 »	»	»	
4,250,433 »	140,000 »	4,390,433 »	4,364,362 »	26,071 »	»	
705,000 »	»	705,000 »	645,000 »	62,000 »	2,000 »	
2,860,560 »	1,138,000 »	3,998,560 »	3,613,560 »	400,000 »	15,000 »	
58,000 »	»	58,000 »	58,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
11,390,727 »	1,387,139 »	12,777,886 »	12,278,842 »	526,671 »	27,627 »	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.				499,044 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés

N° D'ORDRE.	NOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	T'Serstevens, C.-J.	Bruxelles, 29 mars 1801 .	Juge de paix du canton d'Assche .	28 décembre 1855
2	Durchain, S.-J.	Verviers, 19 octobre 1786.	Commissionnaire à la maison d'ar- rêt de Verviers.	24 décembre 1855
3	Jeanty, J.-H.	Strainchamps, 16 mai 1787.	Juge de paix du canton de Virton.	51 janvier 1856
4	Lamaire, J.	Oostnicuwerkerke, 16 décem- bre 1784.	Juge de paix du canton de Pas- schendaele.	29 février 1856
5	Van Thielen, J.	Amsterdam, 31 décembre 1806.	Juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles.	50 avril 1856.
6	Dellafaille, J.-A.	Malines, 28 février 1769 .	Président du tribunal de 1 ^{re} in- stance de Malines.	Fin de mai 1856
7	Tiskin, E.	Liège, 5 décembre 1795 .	Secrétaire du parquet de la Cour d'appel, à Liège.	30 juin 1856
8	Vermeire, J.-B.	Gand, 1 ^{er} avril 1785	Gardien de 1 ^{re} classe à la maison de force de Gand.	51 mars 1856.
9	D'Hanens, G.-J.	St-Nicolas, 22 février 1788.	Juge de paix du canton de St-Ni- colas.	51 octobre 1855.
10	Van Morsel, M.-G.	Boorsheim, 18 avril 1799 .	Greffier de la justice de paix du canton de Mechelen.	50 juin 1856
11	Podevyn, C.-L.	Alost, 8 mars 1810	Gardien de 2 ^{me} classe à la maison de détention militaire d'Alost.	50 juin 1856
12	Lefebvre, L.	Alost, 22 mai 1786	1 ^{er} commis à la maison de déten- tion militaire d'Alost.	51 juillet 1856

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

ressortissant au Ministère de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1856.

CAUSES DE LA SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Infirmités constatées par la commission des pensions à Bruxelles.	25	1	2,600 »	1,005 »	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Liège.	15	11	756 55	185 »	
Âge avancé	51	6	2,500 »	1,114 »	
Âge avancé	44	»	2,150 »	1,455 »	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Bruxelles.	25	4	4,000 »	1,558 »	
Âge avancé	54	11	4,650 »	5,100 »	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Liège.	41	6	2,750 »	1,755 »	
Âge avancé	41	5	1,075 »	684 »	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Gand.	29	5	2,500 »	1,124 »	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Hasselt.	25	1	1,100 »	424 »	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Gand.	22	6	925 »	320 »	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Gand.	25	7	1,650 »	649 »	
TOTAL des 12 pensions. fr.				15,549 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

Le crédit de l'article 30 est porté, au Budget de 1858, au même chiffre qu'au Budget de 1850, à 444,000 francs, dont 394,000 francs pour subsides ordinaires, et 50,000 francs pour subsides extraordinaires; différence avec le Budget de 1857, 24,000 francs.

Lors de la discussion du chapitre VIII du Budget de 1851 (séance du 25 novembre 1850 et page 140 des *Annales parlementaires*), M. le Ministre Tesch proposa le transfert de 24,000 francs du crédit pour subsides à celui pour le clergé inférieur. Il ajouta, en réponse à l'honorable M. Dumortier : « Toutefois, il est possible qu'an » Budget de 1852, je devrai demander de nouveau que cette somme de 24,000 » francs soit ajoutée à l'article 27; mais pour le besoin de l'exercice 1851, on peut » la réduire sans inconvénient. »

La nécessité de rétablir le chiffre de 1850 a été éloignée autant que les besoins, toujours croissants, l'ont permis.

Ainsi que le porte, page 11, le rapport de la section centrale sur le Budget du Département de la Justice pour 1857, le tableau résumé par la 6^{me} section « pour » indiquer la répartition de 42,000 francs, destinés aux subsides à accorder aux » provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au » culte, a été fourni par le Département de la Justice » et a été déposé sur le bureau pendant la discussion du Budget.

Ce tableau portait : « Les sommes réservées pour les églises monumentales, sont » absorbées jusqu'en 1859 inclus, sous réserve des votes de la Législature, et, » pour 1860, il ne reste que fr. 43,659 94 c'; les sommes non engagées sur les » exercices 1861 et suivants sont plus élevées. »

A la date du 31 décembre 1856, ces sommes étaient nécessairement diminuées et il ne restait plus, pour les monuments, sur un chiffre égal à celui de 1857,

Pour 1860,	que fr.	21,081	22
— 1861,	—	10,100	»
— 1862,	—	25,700	»

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

ANNEXE N° 5.

Un arrêté royal du 24 juin 1856 a érigé à La Bouverie (Hainaut) un oratoire du culte protestant-évangélique, et l'a annexé à l'église consistoriale de Dour. Un autre arrêté royal du 14 octobre 1856, a autorisé le consistoire de Dour, à accepter la donation faite par le pasteur Hector Comez, d'un temple et dépendances pour le service du culte à La Bouverie. *Il est nécessaire* d'allouer au pasteur chargé de desservir cette dernière communauté, un traitement égal à celui du pasteur de Maria-Hoorebeke (Flandre orientale), qui est de . fr. 1,900 »

Ultérieurement, le traitement du pasteur de Dour, qui est de fr. 2,650 »

et celui de son coadjuteur à Paturages, qui est de . . . 1,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 3,630 »

devront être réunis, pour former deux traitements égaux de 1,900 francs, l'un pour Dour, l'autre pour Paturages, mais il manquera fr. 170 »

qui sont compris dans l'augmentation demandée, laquelle s'élève à 2,070 »

ce qui porte le total du crédit, qui est au Budget de 1857, de . . . 50,376 »

à fr. 52,446 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 4.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,

N° D'ORDRE.	NOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Balland, J.-H.	Mont, 20 avril 1785. . . .	Desservant à Noncevaux	22 janvier 1856
2	Fauquet, L.-J.	Moulbaix, 4 mai 1807 . . .	Desservant à Wanfercée-Baulet. .	24 novembre 1855
5	Mohimont, W.-J.	Forville, 15 janvier 1811.	Chapelain à Hemptinne	31 août 1855
4	Thiels, P.-H.	Hersselt, 2 novembre 1774.	Desservant à Rampsel.	31 décembre 1855
5	Tibor, J.	Esschen, 6 janvier 1791. . .	Desservant à Barnich.	29 février 1856
6	Braun, A.-J.	Namur, 4 mai 1807	Desservant à Ornezée.	31 mars 1856.
7	Herman, M.	Hautbellain, 2 mars 1796.	Desservant à Sart-S ^{te} -Walburge. .	Fin de février 1856
8	Velaerts, J.-J.	Goyer, 27 octobre 1801. . .	Desservant à Crisnée	31 mai 1856
9	Gogniaux, G.-J.	Gilly, 19 novembre 1815.	Desservant à Maquenoise.	31 mai 1856
10	Picard, J.-H.	Gerouville, 17 juin 1807. . .	Desservant à Chatillon	7 février 1856
11	Boyen, L.	Haelen, 28 janvier 1797. . .	Vicaire à Tessenderloo	13 mars 1856.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1856.

CAUSES DE LA SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Âge avancé	45	9	787 50	787 "	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Bruxelles.	22	11	787 50	478 "	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Namur.	16	"	676 66	517 "	
Âge avancé	40	11	787 50	787 "	
Âge avancé	40	10	787 50	787 "	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Namur.	19	4	787 50	455 "	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Liège.	56	9	787 50	702 "	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Liège.	51	8	787 50	568 "	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Mons.	17	8	645 75	565 "	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Arlon.	25	2	787 50	480 "	
Infirmités constatées par la commission des pensions à Hasselt.	50	2	500 "	550 "	
TOTAL des 11 pensions. fr.				6,060 "	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 5.

ÉCOLES DE RÉFORME DE RUYSSSELEDE, DE BEERNEM ET DE WYNGENE.

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1858.

A. DÉPENSES.

1° <i>Personnel.</i> — Traitements, émoluments, salaires et ménage des employés fr.	46,613 »
2° <i>Entretien des colons.</i> — Nourriture, habillement, coucher, chauffage, éclairage, blanchissage, etc. 620 colons en moyenne, à Ruyssselede et à Wyngene. 280 — à Beernem.	
900 en moyenne 528,500 journées, à 35 centimes	114,975 »
3° <i>Matériel.</i> — Bureaux, infirmeries, exercice du culte, écoles, bibliothèques, ateliers, frais de route des membres du comité et des fonctionnaires et employés; entretien et réparation des bâtiments et du mobilier, etc.	28,000 »
4° Fonds roulant pour l'exploitation agricole et l'achat de matières premières pour les ateliers, etc.	50,000 »
5° Dépenses extraordinaires et imprévues	412 »
TOTAL. fr.	<u>220,000 »</u>

B. RECETTES.

1° Remboursement des frais d'entretien de 450 enfants (525 garçons et 115 filles) acquittés du chef de mendicité et de vagabondage, mais retenus par application de l'article 66 du Code pénal, pour être élevés à charge de l'État jusqu'à un âge déterminé, 164,250 journées, à 60 centimes	98,550 »
2° Remboursement par l'État de 100 trousseaux, à délivrer à des enfants de la même catégorie, à 52 francs.	5,200 »
3° Remboursement par les communes du domicile de secours, des frais d'entretien de 450 enfants indigents, admis à la suite d'une condamnation, ou volontairement, 164,250 journées, à 40 centimes.	65,700 »
4° Produit des recettes accidentelles	2,000 »
5° Valeur approximative des produits agricoles à consommer en nature dans les trois établissements.	50,550 »
TOTAL DES RECETTES. fr.	<u>220,000 »</u>

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

ÉTAT PRODUIT A L'APPUI DU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1858.

<i>A. PERSONNEL.</i>	
1 directeur	fr. 5,500 »
1 aumônier principal	2,000 »
1 aumônier adjoint.	800 »
1 médecin	1,200 »
1 préposé à la comptabilité	1,600 »
1 commis-adjoint	1,000 »
1 idem.	700 »
1 magasinier-dépensier	700 »
2 instituteurs, à 800 francs	1,600 »
1 instructeur spécial pour les élèves marins	1,000 »
1 chef de culture	800 »
1 surveillant en chef	1,000 »
4 surveillants, à 600 francs	2,400 »
6 » à 500 »	3,000 »
2 » à 350 »	700 »
9 sœurs surveillantes pour l'établissement de Beernem, à 300 francs	2,700 »
TOTAL. 34	Fr. 26,700 »
<i>B. SALAIRES.</i>	
1 jardinier pour l'établissement de Beernem	fr. 400 »
5 ouvriers respectivement préposés aux attelages, aux étables, aux écuries, à la culture, etc., à 200 francs	1,000 »
1 meunier-boulangier	350 »
2 ménagères, une pour la ferme et l'autre pour les employés, à 200 francs	400 »
1 ouvrier mécanicien	400 »
3 ouvriers, forgeron, menuisier et cordonnier, à 2 francs par jour de travail	1,800 »
Salaire des ouvriers agricoles auxiliaires	950 »
TOTAL. 15	Fr. 5,500 »
<i>C. ÉMOLUMENTS, NOURRITURE, COSTUME.</i>	
Uniformes de 13 surveillants et candidats surveillants et du chef de la ferme, à 50 francs	fr. 700 »
Costumes de 5 ouvriers, à 20 francs	100 »
Nourriture, etc., de 23 employés, à 1 franc par tête et par jour	8,395 »
— de 9 sœurs surveillantes, à 80 centimes	2,628 »
— de 10 ouvriers, à 60 centimes	2,190 »
Indemnité extraordinaire et personnelle au directeur, pour frais d'hospitalité	600 »
TOTAL.	fr. 14,613 »
RÉCAPITULATION.	
A. Traitements fixes (25 employés et 9 sœurs surveillantes)	fr. 26,700 »
B. Salaires (ouvriers divers).	5,500 »
C. Émoluments, nourriture, costume	14,613 »
TOTAL.	fr. 46,613 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 6.

*COMPTE GÉNÉRAL des dépenses faites pour l'entretien des***DOIT.**

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	DÉSIGNATION	
		GAND.	VILVORDE.
1	Retenues restant à opérer	•	•
2	Objets d'habillement pour détenus valides	37,529 10	28,556 01
3	— de coucher	20,625 19	23,995 46
4	— d'habillement et de coucher pour malades	9,908 52	11,581 52
5	— — pour employés	1,579 09	1,512 77
6	Articles d'alimentation et de consommation	51,170 51	15,628 09
7	Médicaments	856 47	1,541 87
8	Imprimés et articles de bureau	1,219 51	1,241 08
9	Mobilier et armement	86,459 04	105,218 25
10	Articles divers	521 50	2,569 65
11	Objets d'habillement, de coucher, d'alimentation, de consommation, etc.	265,819 38	208,922 30
12	Gratifications payées aux détenus	5,407 06	8,146 68
13	Habillement et coucher des employés	5,981 65	•
14	Frais de voyage des commissions et des employés	137 •	1,400 40
15	Traitements	68,896 •	50,287 77
16	Frais d'impression et articles de bureau	452 97	1,024 68
17	Constructions nouvelles, entretien des bâtiments	11,594 96	22,027 40
18	Entretien du mobilier et achat de meubles	4,014 27	4,084 79

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

détenus, etc., dans les maisons centrales, pendant l'exercice 1855.

DES ÉTABLISSEMENTS.				MONTANT			TOTAL.
S-BERNARD.	ALOST.	NAMUR.	S-HUBERT.	des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier.	DES ACHATS.	DES FRAIS de GESTION.	
	28 55	57 05	5 88	69 46			
75,765 72	56,164 75	25,525 51	15,224 58	216,561 27			
57,258 09	17,417 64	1,817 57	6,161 75	107,271 68			
16,265 91	9,265 14	5,195 62	2,602 59	54,819 10			
1,459 54	1,040 62	555 46	598 56	6,525 84			
17,565 59	4,128 40	6,855 58	12,822 65	86,168 40			950,420 46
2,256 76	1,815 72	"	558 21	6,525 85			
754 61	619 75	570 "	422 59	4,607 54			
72,859 88	49,547 59	56,756 96	95,589 71	464,591 41			
257 54	15 72	121 81	154 82	5,418 75			
424,175 77	229,814 59	115,458 42	87,185 12	"	1,551,551 67		
8,704 61	4,729 19	749 28	"	"	27,736 82		
5,551 61	1,619 75	424 57	184 54	"	9,541 88		
2,505 50	515 60	98 65	821 26	"	5,274 41		
55,829 77	59,998 "	51,676 67	20,208 32	"	"	266,896 55	266,896 55
911 15	599 59	126 82	170 78	"	2,995 99		
14,177 19	4,499 65	7,221 25	5,874 55	"	65,194 78		
2,504 57	4,762 20	2,540 88	957 28	"	18,845 79		
							1,458,959 54
							2,676,256 55
					BALANCE		14,077 79
					TOTAL		2,690,354 12

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	DÉSIGNATION	
		GAND.	VILVORDE.
1	Habillement des détenus valides	15,047 82	11,575 42
2	Coucher —	4,465 18	4,597 05
3	Habillement et coucher des malades	1,402 12	905 65
4	Alimentation des détenus valides	160,756 99	105,065 21
5	— — malades	14,501 45	11,515 62
6	Médication	1,735 95	3,700 31
7	Lessivage	3,103 27	3,841 10
8	Chauffage	2,707 53	4,776 03
9	Éclairage.	4,448 05	5,855 06
10	Propreté des locaux	2,590 95	5,005 21
11	Instruction	545 05	951 84
12	Culte	535 01	677 50
13	Mobilier (entretien)	3,644 45	2,513 75
14	Bâtiments (entretien)	10,470 88	22,189 90
15	Frais de bureau	828 50	1,515 82
16	— de gestion	70,783 51	55,070 62
17	Acquisitions et constructions nouvelles	"	"
18	Cession d'objets d'habillement, de coucher, d'alimentation et de consommation	61,254 24	54,566 79
19	— mobiliers	"	160 42
20	— divers au service industriel.	1,892 82	115 18
21	Ventes d'objets mis au rebut	84 10	"
22	— de résidus divers	1,825 87	1,210 26
23	Retenues faites sur les gratifications des détenus	177 32	186 02
24	— faites sur l'habillement des gardiens.	34 90	1 51
25	Recettes accidentelles.	8 81	40 "
26	Objets d'habillement pour détenus valides	52,879 30	26,506 29
27	— de coucher pour détenus valides	21,152 01	20,944 84
28	— d'habillement et de coucher pour malades.	12,681 58	10,918 97
29	— — — pour employés	2,420 85	1,060 26
30	Articles d'alimentation et de consommation	34,605 80	20,691 12
31	Imprimés et articles de bureau.	868 91	937 23
32	Mobilier	86,284 27	105,902 55
33	Articles divers	554 27	1,724 17
34	Retenues restant à opérer	"	"

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

AVOIR.

DES ÉTABLISSEMENTS.				MONTANT			TOTAL.
S'-BERNARD.	ALOST.	NAMÜR.	S'-HUBERT.	DES DÉPENSES annuelles ou de LA CONSOMMATION.	DES PRODUITS divers.	Des INVENTAIRES au 31 décembre.	
55,735 28	14,214 72	11,262 33	2,152 09	92,967 66			
7,225 58	4,465 17	1,005 87	1,422 61	22,977 46			
1,452 "	1,626 82	751 50	777 13	6,875 02			
255,117 49	151,539 41	76,678 50	54,196 75	785,175 55			
12,518 71	8,778 05	6,778 05	4,288 05	57,979 89			
2,907 01	1,555 56	598 52	1,051 84	11,508 99			
4,475 87	4,220 01	1,498 04	950 56	18,068 65			
3,045 55	4,087 90	2,606 17	2,229 24	19,450 22			
7,525 26	6,580 45	3,647 70	2,058 22	29,694 74	"	"	1,455,255 15
6,155 83	2,857 90	1,185 69	679 58	18,455 16			
412 98	1,004 91	278 85	829 42	4,115 05			
415 55	582 07	269 70	556 07	2,655 70			
3,670 29	4,114 34	1,840 95	1,292 15	17,075 91			
8,529 18	4,629 20	7,218 55	3,965 71	57,005 40			
1,519 56	895 95	511 82	351 35	5,218 50			
62,295 17	42,721 60	50,047 10	22,055 17	282,970 97			
5,311 20	"	"	"	5,501 20			
87,078 82	29,537 01	9,407 81	484 47	"	242,159 14		
40 41	415 50	157 55	"	"	771 48		
17,885 75	74 56	"	915 05	"	29,879 16		
1,220 "	"	"	"	"	1,504 10		
6,022 80	776 69	849 97	"	"	10,685 59		279,556 62
555 59	55 59	165 75	"	"	957 87		
77 65	"	"	"	"	114 06		
524 99	"	2,161 42	"	"	2,555 22		
68,484 11	45,478 62	19,285 55	16,115 15	"	"	208,855 02	
54,388 60	26,876 51	5,122 11	8,005 18	"	"	116,489 25	
17,550 41	9,056 59	6,547 07	2,515 28	"	"	58,849 70	
584 55	1,545 07	665 34	518 85	"	"	6,599 70	
19,155 "	7,116 92	6,044 20	16,092 40	"	"	105,705 44	975,722 53
746 51	509 87	187 "	272 96	"	"	3,520 48	
75,810 90	52,989 55	58,761 79	97,058 15	"	"	474,786 81	
347 18	40 98	119 26	269 20	"	"	5,044 06	
"	58 07	59 92	2 90	"	"	100 80	
TOTAL							2,690,554 12

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 7.

COMPTÉ GÉNÉRAL des travaux exécutés dans les

DOIT.

NOMBRE D'ORDRE.	INDICATION.	MAISONS		
		GAND.	VILVORDE.	S-BERNARD.
1	Matières premières, ingrédients, etc.	207,907 19	175,946 65	355,058 15
2	Matériaux de construction	15,068 45	9,674 41	19,821 77
3	Objets divers	9,989 87	1,910 95	22,691 24
4	— fabriqués et en travail	70,188 73	18,152 46	40,967 18
5	— confectionnés et en travail.	20,919 47	7,555 20	26,871 87
6	Mobilier, outils et ustensiles	55,082 .	59,675 54	84,002 41
7	Matières premières, ingrédients, etc.	91,820 52	48,815 09	1,056,504 01
8	Matériaux de construction	26,417 60	15,544 77	50,096 60
9	Frais de blanchiment de toiles	9,508 26	1,744 48	.
10	Frais d'impression et de bureau	274 11	254 20	754 16
11	Objets divers	5,074 07	61,959 55
12	— mobiliers, outils et ustensiles	4,955 80	4,594 92
13	Dépenses diverses	4,255 24	828 62	54,458 02
14	Gratifications payées aux détenus.	21,217 85	25,216 59	75,064 16
15	Traitement et tantièmes.	14,246 53	15,908 85	21,659 06

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

prisons, pendant l'exercice 1855. — Travail des détenus.

CENTRALES.			MAISONS préventives.	MONTANT			TOTAL.	
Alost.	NAMUR.	St-HUBERT.	BRUXELLES.	des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier.	DES ACHATS.	des GRATIFICATIONS.		
14,276 55	7,020 06	10,587 41	715 52	867,500 49			1,364,546 11	
5,152 46	"	1,102 45	"	46,909 54				
1,907 37	414 15	186 18	"	37,099 04				
3,941 76	"	"	"	153,250 12				
5,511 16	6,650 07	060 79	"	68,260 16				
16,754 32	5,458 11	0,494 80	1,101 78	211,528 76				
54,460 25	56,675 45	25,758 51	3,461 75	"	1,295,471 58			
4,965 27	"	5,612 05	"	"	78,464 20			
"	"	"	"	"	11,252 74			
"	855 64	112 10	8 76	"	2,218 97	"		1,539,119 99
2,784 14	812 80	209 10	148 39	"	70,968 05			
4,947 51	764 04	2,190 05	112 50	"	17,542 82			
5,878 76	"	"	"	"	65,401 54			
21,415 11	5,178 32	"	653 84	"	"	147,525 07	147,525 07	
16,555 33	7,570 "	5,600 "	1,200 "	"	"	"	80,597 75	
							3,151,589 52	
BÉNÉFICE							6,700 92	
TOTAL							3,158,180 44	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	MAISONS		
		GAND.	VILVORDE.	S'-BERNARD.
1	Fournitures aux prisons (entretien des détenus)	47,560 95	17,266 95	48,532 15
2	— d'objets d'habillement et de coucher pour employés	2,037 91	2,235 38	2,852 89
3	— d'articles de bureau au service intérieur.	55 08	227 54	42 10
4	Travaux de construction et de réparations aux bâtiments	11,499 51	11,546 05	11,862 14
5	Fournitures et réparations au mobilier	2,060 30	2,256 61	5,586 78
6	— diverses au service du transport des détenus	55 49	18 75	"
7	— au service des travaux des autres prisons	15,561 89	9,204 39	74,455 98
8	— au Département de la Justice	"	80 76	"
9	— diverses pour compte d'employés	"	110 57	284 24
10	Retenues diverses	"	6,156 15	"
11	Ventes d'effets aux détenus présents et libérés.	"	12 49	450 85
12	— à des établissements de bienfaisance	9,378 03	152 96	1,171 70
13	Tissage à façon de toile pour S'-Bernard	"	11,764 99	"
14	Blanchiment de toiles pour la prison de Vilvorde	"	"	1,767 16
15	Fournitures à l'armée	68,998 25	22,798 05	"
16	— à la gendarmerie	822 73	192 08	"
17	Ventes pour l'exportation	"	"	959,855 25
18	— à des administrations publiques	150 95	"	"
19	Fournitures de fil de lin à d'autres prisons	"	"	"
20	Travail à façon pour divers.	"	2,716 48	165 44
21	Fournitures à des détenus présents et libérés	2,005 35	1,801 95	5,642 18
22	Masses de réserve de détenus décédés, non réclamées	102 17	272 88	451 01
23	Vente de déchets et d'objets mis au rebut	591 58	765 50	"
24	Retenues diverses	1,504 54	"	5,452 77
25	Fournitures diverses pour divers	315 06	412 09	420 86
26	Recettes accidentelles.	52 54	"	"
27	Fournitures d'objets d'habillement pour gardiens.	"	"	"
28	— à la marine	5,445 "	"	"
29	Matières premières, ingrédients	225,146 96	151,736 99	612,174 71
30	Matériaux de construction	13,974 16	11,814 01	20,997 82
31	Objets divers	8,547 28	1,755 18	20,540 93
32	— fabriqués et en travail	105,865 94	29,446 56	15,556 66
33	— confectionnés et en travail.	50,227 59	25,679 29	16,519 19
34	Mobilier, outils et ustensiles.	55,175 14	47,566 01	90,228 59
35	Plants et semences sur champ	"	"	"

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1858.

AVOIR.

CENTRALES.			MAISONS préventives.	MONTANT			TOTAL.
Alost.	NAMUR.	S-HUBERT.	BRUXELLES.	DES PRODUITS au prix de revient.	DES PRODUITS au prix de vente.	DES INVENTAIRES au 31 décembre.	
34,257 29	17,555 68	24,545 70	25 48	189,542 18			400,142 99
5,816 71	"	105 44	"	11,046 55			
84 41	"	"	"	407 15			
4,525 10	46 94	"	"	59,277 74			
4,069 21	"	"	"	11,952 90			
845 89	"	"	"	918 15			
5,102 25	1,252 95	"	"	105,557 46			
"	"	"	"	80 76			
"	"	"	"	594 61			
1,986 70	"	"	"	8,142 85			
"	"	1,446 82	"	1,010 14			
454 95	"	"	"	11,117 64			
6,462 99	"	"	"	18,227 98			
"	"	"	"	1,767 16			
5,770 17	"	"	"	"	129,516 45		
68 60	"	"	"	"	1,085 41		
"	"	"	"	"	959,855 25		
"	"	"	"	"	150 95		
"	5,277 40	"	4,810 46	"	8,087 86		
251 95	18,059 75	506 20	"	"	21,677 82		
2,554 80	1,796 71	"	"	"	11,800 99		1,127,055 44
" 50	58 86	"	"	"	885 42		
155 55	"	"	"	"	1,510 65		
"	"	"	76 54	"	4,855 65		
244 59	149 16	727 75	"	"	2,267 49		
"	"	"	"	"	32 54		
"	150 "	"	"	"	150 "		
"	"	"	"	"	5,445 "		
15,451 50	14,826 89	16,508 82	668 51	"	"	1,854,894 18	
2,586 69	"	2,597 65	"	"	"	51,970 31	
1,757 88	262 28	175 16	25 75	"	"	52,610 46	
1,542 96	"	"	50 51	"	"	148,242 45	1,610,982 01
6,257 86	14,554 37	"	"	"	"	111,198 50	
21,235 82	5,558 06	11,105 72	1,214 28	"	"	231,929 42	
"	"	106 91	"	"	"	106 91	
TOTAL							5,158,180 44